

DECLARATION DES MODIFICATIONS DE STATUTS

D'une association déclarée (1)

Monsieur le Préfet (2),

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, de déclarer les modifications apportées par l'assemblée générale du, aux statuts annexés à la déclaration de notre association en date du

Ci-joint deux exemplaires, dûment approuvés par nos soins, du texte et de ces modifications (ou des nouveaux statuts).

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Bagnols-sur Cèze, le

Le(la) Président (e) (2)

Le(la) Secrétaire (3)
(ou un administrateur),

(1) Modèle proposé, à titre purement *indicatif*.

(2) La déclaration doit être adressée à la Préfecture de Nîmes

(3) Normalement, la déclaration de modification des statuts doit être signée par le Président et contresignée par un administrateur membre du bureau (en général le Secrétaire).